

Appel à projets : Notre jardin ... un partenaire durable

Règlement

La préservation de la qualité de vie repose sur la prise de conscience par les citoyens de tous âges de l'impact de nos comportements et modes de vie sur notre environnement. A travers nos actes quotidiens, nous influençons durablement les fragiles écosystèmes qui nous entourent et l'équilibre de nos ressources naturelles.

Cette nature que nous empruntons à nos enfants, doit pouvoir former tout un réseau permettant un échange entre les espèces de la faune et de la flore.

Un des maillons de ce réseau est notre jardin. L'espace qui entoure notre maison est trop souvent aménagé en pelouse et arbustes, pour des raisons évidentes de facilité.

Réfléchissons à une nouvelle manière de le gérer afin d'y accueillir la nature et tout ce qu'elle a à nous offrir. En créant de nouveaux aménagements, nous faisons de notre jardin un allié pour le futur. Cet espace aux fonctions multiples sera également le lieu idéal où transmettre des valeurs et pratiques durables à nos enfants. Aller vers une gestion plus écologique et diversifiée de nos espaces est fondamental et nous engage dans une démarche de préservation de notre territoire.

C'est en commençant par de petits changements chez soi que l'on peut changer le monde !

"Pour que les arbres et les plantes s'épanouissent, pour que les animaux qui s'en nourrissent prospèrent, pour que les hommes vivent, il faut que la terre soit honorée." Pierre Rabhi

Public cible :

Cet appel à projets s'adresse aux familles avec enfant(s) de moins de 18 ans domiciliées dans la Province de Luxembourg et disposant d'un jardin privatif .

Soutien apporté:

- La Province de Luxembourg soutiendra plusieurs projets, selon leur qualité, leur importance et dans les limites du budget disponible : 25 000€.
- L'aide financière sera plafonnée à 500 € par projet et pourra servir à :
 - l'achat de matériel (plantation , terreau, ruche, poulailler)
 - la location de matériel (outils, machines)
 - l'aide extérieure (expert, main d'œuvre)
 - la réalisation d'outils de sensibilisation
 - d'autres dépenses cohérentes avec le projet
- Un seul projet par famille sera pris en compte.



Eligibilité des projets :

Pour être éligible, le projet doit aborder les trois dimensions du développement durable à savoir :

- La dimension environnementale : favoriser la biodiversité (faune et flore) , diminuer sa quantité de déchets, privilégier des engrais naturels et les espèces indigènes,...
- La dimension sociale : transmettre des savoirs, favoriser les liens dans sa famille et/ou avec le voisinage, encourager la participation citoyenne, sensibiliser aux avantages de telles pratiques durables,...
- La dimension économique : encourager une consommation plus responsable en produisant ses propres productions, échanger des savoirs, des récoltes et des pratiques permettant de réaliser des économies. bénéficier d'une production de bonne qualité, encourager les circuits courts,...

Sélection des projets :

Les projets seront évalués par un jury composé de la Cellule Développement Durable, d'experts externes. Le jury veillera à varier les types de projets.

Les critères de sélection seront :

- L'intégration des trois dimensions du développement durable
- Le caractère innovant et reproductible du projet
- La pérennité du projet
- La plus-value du projet par rapport à la situation existante

Les engagements des bénéficiaires :

Les candidats s'engagent à :

- Réaliser leur projet avant décembre 2014,
- Produire les factures relatives aux dépenses engagées par le projet pour 31 janvier 2015 au plus tard
- Participer à un processus de suivi et d'évaluation des résultats des projets retenus.
- Accepter une visite de terrain de la part de la Province de Luxembourg
- Accepter la diffusion du projet à des fins pédagogiques



Dépôt du projet :

Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site de la Province de Luxembourg (www.province.luxembourg.be) ou sur simple demande auprès de la Cellule Développement Durable (063/212 .853)

Le dossier complet est à adresser pour le 31 mars 2014 à l'adresse mail suivante cellule.dd@province.luxembourg.be ou sous pli recommandé à l'adresse suivante : Cellule Développement Durable de la Province de Luxembourg , Grand Rue, 1 à 6800 Libramont.

La présentation du projet pourra être accompagnée de photos, croquis ou tout autre document relatif au projet.

Processus de sélection :

Le jury se réunira le 04 avril 2014 et la notification de sélection sera envoyée pour le 15 avril 2014 aux gagnants.

Liquidation du subside :

Le subside sera liquidé sur base des factures remises par le candidat et d'une visite sur le terrain.

Plus d'informations :

Cellule Développement Durable de la Province de Luxembourg
Grand Rue , 1 6800 Libramont

084/24.49.50

cellule.dd@province.luxembourg.be

